

Demande déposée le 14/03/2025

N° DP 063 214 25 00031

Par :	Madame MARTIN - PRADIER CHANTAL
Demeurant à :	11 RUE DES LAGUETTES 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	LES POINTILLOUX 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AL 1112, 214 AL 1115, 214 AL 1116
Nature des Travaux :	<u>Régularisation</u> - Changement fenêtres et portes-fenêtre au 1er étage

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 14/03/2025 par Madame MARTIN - PRADIER CHANTAL,

Vu l'objet de la déclaration :

- pour **Régularisation de travaux** : Changement fenêtres et portes-fenêtre au 1er étage ;
- sur un terrain situé LES POINTILLOUX à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone UG ;

Vu l'affichage en mairie, le 17/03/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION**.

LES MARTRES DE VEYRE, le 4 avril 2025

Le Maire,



*par déléguation
Pham*

L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.
2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.